



# FNEE CGT

Syndicats des personnels  
actifs et retraités

Ministères en charge de l'Aménagement du Territoire  
du Logement, des Transports, de la Transition  
écologique, la Biodiversité, la Forêt, la Mer et de la Pêche



Nancy le 4 février 2025

## Déclaration CGT à la Commission Régionale de Concertation d'Action Sociale (CRCAS) de la Z.G. Grand-Est

La DREAL Grand-Est réunit ce jour la Commission Régionale de Concertation d'Action Sociale (CRCAS) de la Z.G. Grand-Est en mode présentiel et visioconférence.

Sur fond de débats politiques inédits à l'Assemblée nationale, cette instance est convoquée sur la base d'un budget fonction publique passé avec l'aide de l'Art. 49-3 de la constitution ; Budget qui ampute sérieusement les crédits attribués au ministère de l'Ecologie.

Quelles seront les conséquences pour 2025 sur nos crédits sociaux...

L'absence de perspectives sur certains crédits ne permet pas d'envisager sereinement une programmation d'actions dans des conditions sérieuses. Des engagements sont donc attendus rapidement pour nous donner des garanties sur le budget annuel programmé pour 2025 dans chaque CLAS de la ZGE.

Alors que la dotation annuelle de 40 euros par enfant pour l'arbre de Noël mériterait, pour la CGT, d'être augmentée en raison de la hausse des prix, cette dotation devient aujourd'hui hypothétique au moment où les CLAS et les ASCE vont commencer à préparer les futures fêtes de Noël de 2025.

La Protection Sociale Complémentaire santé est OBLIGATOIRE depuis 1 mois au Ministère de l'Ecologie et dans ses établissements publics.

Pour la CGT des questions continuent à se poser :

- pourquoi le choix de plusieurs options pour une même famille n'est toujours pas possible et que l'option unique représente pour la CGT, un frein à l'adhésion au contrat Santé ALAN ?
- pourquoi le dispositif choisi par le ministère n'est-il pas amélioré via une vraie contribution sociale de l'État pour favoriser l'accès des ayants droits des actifs du Ministère et en particulier les enfants ?
- pourquoi les retraités sont-ils « *volontairement* » exclus de la PSC Santé par la DRH. Aujourd'hui un retraité bénéficie t-il du même niveau d'information que les actifs ? : pour la CGT non.

Alors que certains retraités pourraient à minima avoir droit à cette information tarifaire, ils sont tenus à l'écart faute de contact établi avec eux bien qu'ils n'aient que l'année 2025 pour se décider à adhérer aux tarifs du protocole interministériel Santé de 2023 via ALAN.

**La CGT exige que les services entreprennent les démarches avec leurs retraités respectifs avec suivi de tous les dossiers à la DREAL et retours réguliers à la CRCAS.**

Au niveau de la PSC Prévoyance, les tarifs issus du marché CNP - mutuelle générale et proposés aux actifs du ministère de l'Ecologie sont exorbitants et inaccessibles ; Laissant les personnels sans possibilité d'assurer, à moindre coût, leurs pertes de salaires en cas de congé maladie prolongé.

Pour la CGT c'est l'administration qui a choisi de découpler Santé et Prévoyance, bien qu'elle sache dès le début que ça ferait augmenter les coûts pour ses personnels en raison de la méconnaissance du risque à couvrir pour un contrat prévoyance facultatif.

**C'est donc à l'administration de proposer des solutions sur la base d'une nouvelle prévoyance collective négociée pour nos agents.**

Enfin suite à la mise en œuvre de la loi 3Ds et les conséquences sociales subies par les personnels transférés aux Collectivités Locales, notamment les personnels de la DIR-Est qui ont été transférés aux départements de Moselle et de Haute-Marne, à compter d'avril 2024.

La CGT avait demandé lors de la CRCAS du 16 avril 2024 à la DREAL Grand-Est de s'assurer qu'individuellement chaque agent·e en cours de transfert vers ces deux collectivités ait bien reçu une information individuelle écrite sur ses droits aux prestations sociales servies par le MTE/MCT et auxquelles il peut toujours prétendre avant d'exercer éventuellement un possible droit d'option pour le statut territorial.

**A ce jour aucun retour de la DREAL n'a été effectué vers la CGT sur cette demande d'information, confirmant bien que transferts = abandon social des agents de l'État.**

Le représentant Cgt à la (CRCAS) de la Z.G. Grand-Est

J-Marie PADOVAN